

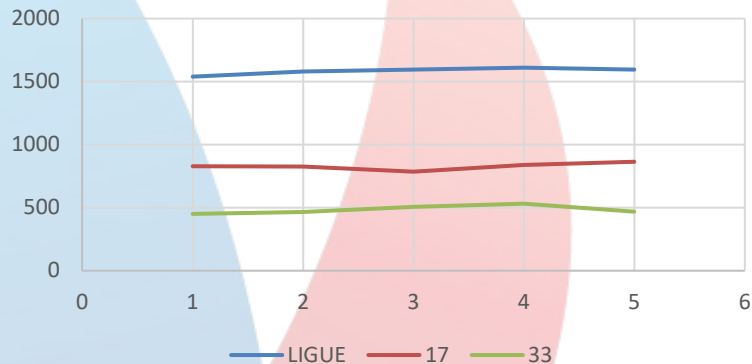
Colloque Régional de **DÉVELOPPEMENT**

Mardi 12 Décembre 2023

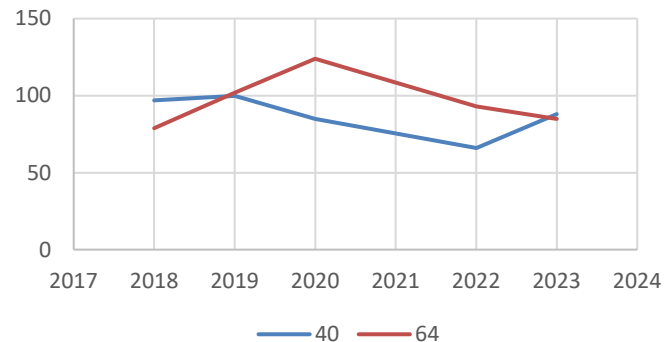
Talence (33)

Les licences jeunes

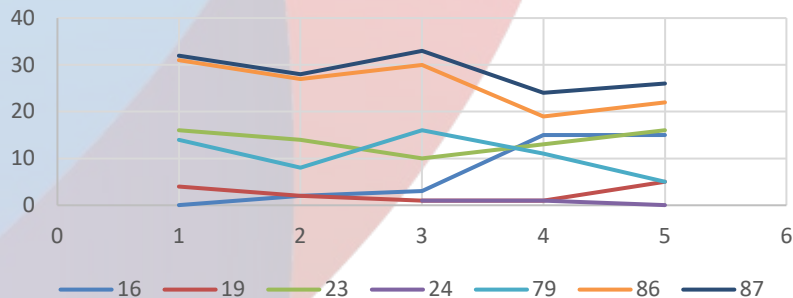
LVNA 17 33



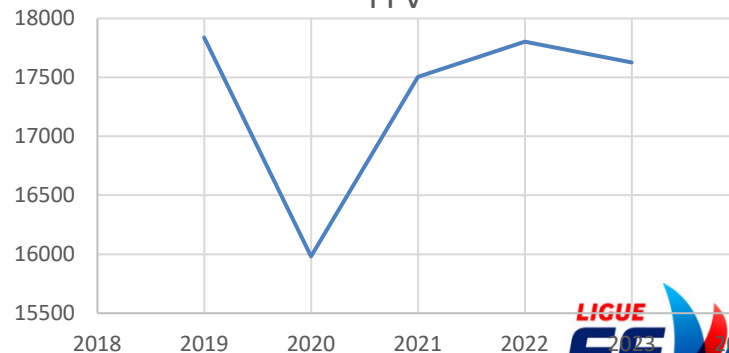
40 64



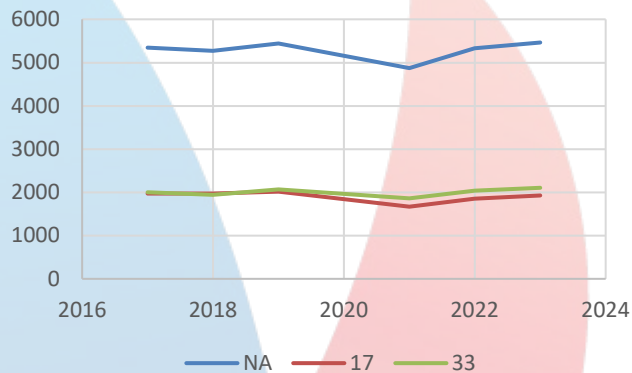
16 19 23 24 79 86 87



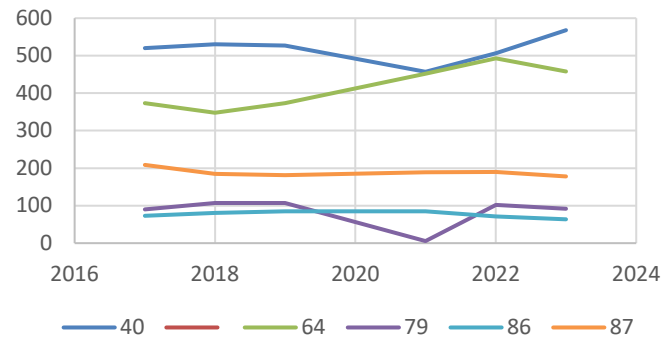
FFV



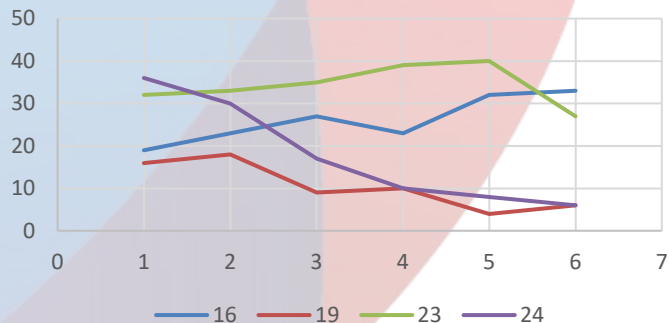
Les licences Adultes



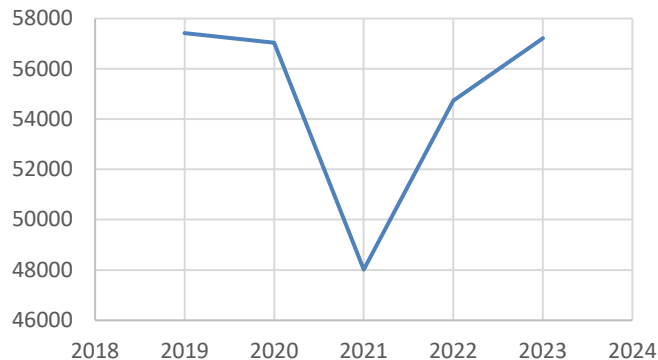
Titre du graphique



Titre du graphique

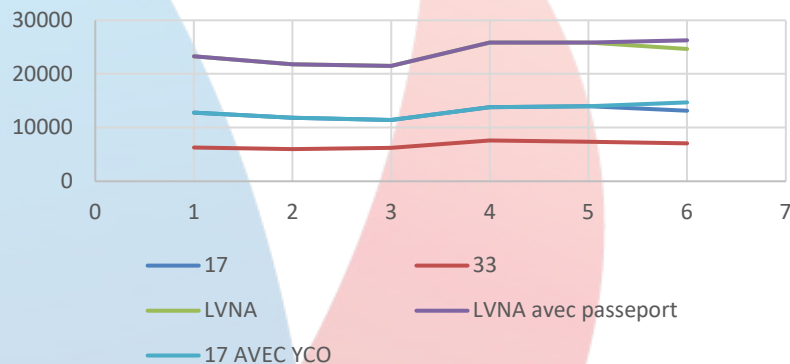


FFV

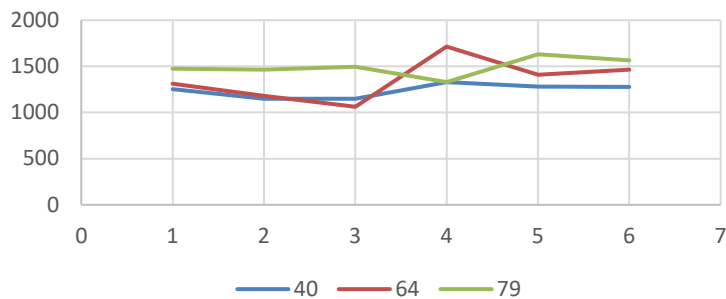


Les passeports

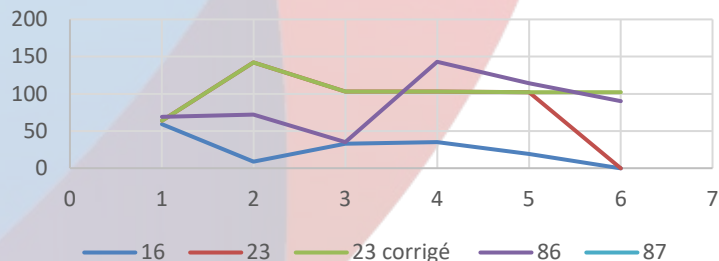
LVNA 17 33



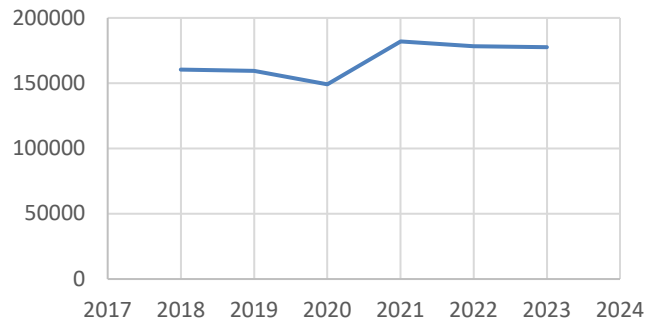
40 64 79



16 23 86 87



PVR





Expérimentation du « KIT PÉDA »

Présentation par Philippe RODET, Nautisme en Bretagne
Témoignage de Nicolas DEVINAT, YCO

Rappel des enjeux

- Préservation des intérêts et financements de la FFVoile & organes déconcentrés (marge nette 4,4 M€ en 2019 et 26 % environ pour les ligues)
- Reconquête des licenciés : Les indicateurs licences et passeports sont en baisse régulière entre 2009 et 2019 (-5 % environ en 10 ans), alors que le volume de pratique dans nos clubs a progressé de plus de 20 % (234 000 licenciés contre 1 131 682 pratiquants et membres déclarés accueillis et encadrés par les clubs labellisés ..)
- Fidélisation des licenciés : réduire l'effort d'adhésion,...
- Clarification, simplification et lisibilité de l'architecture des titres : Pour la vente, pour le pratiquant, pour les collectivités
- Renforcement du modèle économique des clubs & établissements : qualité de l'offre de service par rapport au tarif des titres, améliorer le soutien et la compréhension des missions et services fédéraux



Rappel des objectifs

- Renforcer l'autonomie financière de tout le modèle fédéral : donc augmenter la marge brute financière à moyen terme et être moins dépendant des subventions publiques
- Prendre en compte de nouvelles formes de pratique : donc un modèle souple et ouvert, plus réactif !
- Prendre en compte les nouveaux comportements des acheteurs : qui sont passés d'adhérents militants à des clients exigeants,
- Simplifier l'architecture des licences et rendre plus agile : donc modèle plus séducteur, lisible, captif et pérenne, valoriser et étendre les services associés
- Mesurer le périmètre d'influence de la FFVoile à toutes les échelles : donc « compter » tous les publics bénéficiaires de l'action fédérale.

A ce jour 1,2 licencié pour 10 pratiquants encadrés



Rappel du scénario retenu

Scénario 3

- **Placer la licence club compétition au cœur de l'organisation fédérale**

Avantages :

- Simplification et lisibilité
- Adapté à notre « réseau de distribution »

1. Licence Club ne change pas
2. Suppression de la licence temporaire et du passeport voile
3. Remplacement du passeport et de la licence tempo par un modèle forfaitaire avec des paliers de contribution auquel des options s'ajoutent, les « Kit pédagogique », « Kit sport »

- **Inconvénients :**
- Transfert des licenciés vers le kit sport (autorisant 5C.. A limiter par le nombre d'épreuves ??)
- Impose une rigueur sur les chiffres clés des clubs pour fixer les paliers de contribution
- Nécessite une période d'expérimentation

1. Une cotisation annuelle forfaitaire

(base budget déclaré 2022 interface de gestion club)

Budget inférieur ou égal à ...	donne une cotisation de...
50 000 €	1 000 €
100 000 €	2 000 €
200 000 €	2 500 €
300 000 €	4 000 €
500 000 €	6 000 €
700 000 €	7 000 €
100 0000 €	10 000 €
500 0000 €	11 000 €
Supérieur	32 500€

remplace les cotisations FFV, Ligues et CDV

2. La délivrance d'un kit péda à tous les pratiquants

(base 2,5€ / personne)

comprenant la prestation actuelle du passeport (livret de certification, assurance...).

Jusqu'à....	Kit péda à
600 kits péda 1 500 €	2,50 €
Supérieur	gratuit

Plafonné à **1500€, soit 600 kits péda** achetés au-delà, le club conserve les gains liés à la vente des Kit péda mais il doit continuer à remonter les listes des pratiquants concernés.

Toutes les pratiques non compétitives (scolaire, groupes, cours particulier, location...) doivent se voir délivrer un livret de certification renseigné ou à certifier.

Obligatoire

Fichier de personnes à remonter à la FFVoile correspondant à nom, prénom, sexe, date de naissance et adresse mel/ Format au choix (sauf pour les scolaires, limité à nom, prénom, sexe et code postal de l'école)

3. La délivrance d'un kit sport

(base de 10€ / personne)

délivrant une forme de licence club avec une mention limitative ouvrant l'accès uniquement aux régates de niveau 5C au sein du club et comprenant le livret de certification. La couverture assurance pour la pratique loisir et régate 5C.

Jusqu'à....	Kit sport à
500 kits sport 5 000 €	10 €
Supérieur	gratuit

Plafonné à **5 000€ soit 500 kits sports**, au-delà, le club conserve les gains liés à la vente des Kit sports mais il doit continuer de saisir les pratiquants concernés

Obligatoire

Fichier à saisir comme une licence club mais avec une interface spécifique pour les clubs volontaires dans le cadre de cette expérimentation

CLUBS PARTICIPANT A L'EXPÉRIMENTATION



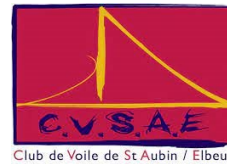
NC Limousin



CV Marseillan



CV Sevrier



CV St Aubin / Elbeuf



BNO 974



YC Oléron



CV Bormes



CN St Pôl de
Léon



BEM St Jean de Monts

9 clubs volontaires sélectionnés qui ont déclaré 17 558 clients / usagers

=

NOTRE NOUVEL OBJECTIF DE LICENCES A DÉLIVRER

BILAN au 05/12/2023

2022 : 5 592 titres ont été délivrés par ces 9 clubs

- 4 747 Passeports Voile
- 845 Licences club

2023 : 8 930 titres ont été délivrés par les 9 clubs

- 7 541 kits pédas et 597 kits sports = 8 138 licences
- 792 Licences club (baisse uniquement liée à St Pôl De Léon)

RAPPEL DE L'OBJECTIF : 17 558 TITRES

50% de l'objectif est atteint mais les 9 clubs ont progressé de 60% en titres délivrés !

Evaluation de l'expérimentation sur les régates 5C : Chacun des 9 clubs avait 2 régates 5C minimum à mettre en œuvre au bénéfice des titulaires de kit sport, soit 18 régates, ils en ont organisé 46 !

Ces 9 clubs ont délivré 597 Kit sport à des publics qui n'avaient jamais participé à une régate auparavant

Objectif atteint

Quels enseignements à cette heure?

- L'objectif de hausse des licences n'est que partiellement atteint à ce jour
- Le dispositif n'a pas modifié le nombre de licences clubs délivrées « habituellement »
- On a lancé l'expérimentation (sélection, mise en main..) en mars 2023... C'était tard dans la saison
- Une rigueur « légère et aléatoire » dans la remontée des fichiers, les fichiers scolaires en particulier
- Un accompagnement insuffisant des pilotes territoriaux pris par d'autres tâches (moins de 10% d'accusé de réception ou de reporting de leur part)
- Un accompagnement/suivi faible de l'expérimentation 5C et kit sport : type d'animation sportive, modalités nouvelles de classement...
-

... et en 2024 ?

Proposition d'élargir l'expérimentation à 5 nouveaux clubs maximum, ceux de 2023 peuvent poursuivre ou arrêter l'expérimentation

Revoir le modèle économique (plafond et forfait)
Affiner le droit aux régates 5C des « kit sports » en l'élargissant aux autres clubs organisateurs



Les mesures d'accompagnements nécessaires

- Accélérer la digitalisation / dématérialisation du passeport
- Adapter notre pratique compétitive de base au regard des évolutions sociétales
- Accompagner les clubs et établissements vers une exigence de qualité et d'offres de services, FFVoile/ligues/CDV devant d'abord montrer la voie.
- Créer un réseau de « Conseillers en développement territorial » et renforcer leur formation pour passer **de technicien.nes de la voile à des spécialistes de l'aménagement territorial par les sports nautiques**





Le **SPORT SANTÉ** dans nos clubs

Mathieu TOUSSAINT, FFVoile

Didier DARHAN, représentant du dispositif PEPS

Témoignage de Marc LAGORD, les Régates de Royan

Le Sport Santé

Didier DARHAN, représentant du dispositif PEPS

Du Sport Santé Bien Etre SSBE au dispositif PEPS
« Prescription d'Exercice Physique pour la Santé »
Ligue de voile Nouvelle Aquitaine
12 décembre 2023

1. La place du PEPS dans la SSBE.
2. Un cadre & une réponse institutionnelle réglementaire:
 - Codes de la santé publique et du sport.
3. Le dispositif:
 - sa gouvernance, le pilotage,
 - ses objectifs,
 - les missions des « coordo PEPS »,
 - Déclic / Elan / Passerelle
 - son fonctionnement (parcours du patient)
 - les outils (site/plateforme/ordonnance/SAPA)



PREFECTURE
DE LA GIRONDE



Définition du Sport Santé Bien Être

Sport

Santé

Sport-santé

Activité
physique

Sédentarité

Inactivité
physique

Activité
physique et
sportive

Activité
physique
adaptée

Sport sur
ordonnance –
Prescription
d'APA

Définition du Sport Santé Bien Être

1. Définitions:

Sport



« Toutes formes d'AP qui, à travers une participation organisée (règlementée-codifiée) ou non, ont pour objectif l'expression ou l'amélioration de la condition physique et psychique (apprentissage-entraînement), le développement des relations sociales ou l'obtention de résultats en compétition de tous niveaux. » Charte Européenne du sport révisée en 2001, Conseil de l'Europe

Santé



« La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité », OMS 1946 complétée par la charte d'Ottawa de 1988 avec une dimension environnementale

Sport-santé



« Organisation territoriale permettant de rendre accessible à tous les publics, un projet sportif personnalisé, dans le cadre d'un parcours de santé, de soins, tenant compte de l'analyse des besoins, du stade de motivation, de la réceptivité à la proposition d'éducation (test) et des offres d'animation et/ou de pratique autonome de proximité » Société Française du sport santé

Définition du Sport Santé Bien Être

Activité
physique



« Tout mouvement corporel produit par la contraction des muscles squelettiques et dont le résultat est une augmentation substantielle de la dépense d'énergie par rapport à la dépense du repos » Bouchard 2008
« *Tout mouvement corporel produit par les muscles qui requiert une dépense d'énergie* » OMS

Sédentarité



« Temps cumulé assis ou allongé pendant la période d'éveil, au cours duquel la dépense énergétique est égale à la dépense énergétique du repos (regarder la TV, travailler derrière un ordi, conduire sa voiture, ...) » Anses, 2016

Inactivité
physique



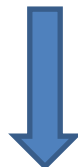
« Niveau d'activité physique inférieur a niveau d'activité physique recommandé pour la santé (150 min d'AP/semaine) » Anses, 2016

Définition du Sport Santé Bien Être

Les activités
physiques et sportives

L'activité physique
adaptée

La prescription
d'activité physique



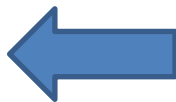
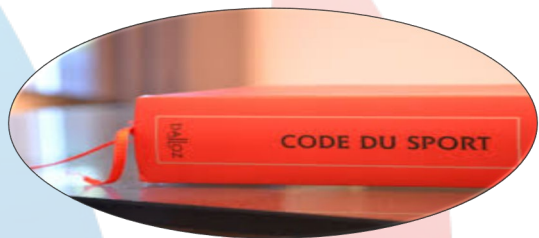
Concernant ces 3 définitions, la réponse institutionnelle inscrit le « sport santé » dans un cadre réglementaire et organisationnel

Définition du Sport Santé Bien Être

De 1 à 2. des définitions, à la réponse institutionnelle réglementaire



Cadre juridique du Sport Santé



Activité physique et sportive

Définition des APS par le Code du sport [Article L100-1](#)

« Le développement du sport pour tous et le soutien aux sportifs de haut niveau et aux équipes de France dans les compétitions internationales sont d'intérêt général.

*La pratique des activités physiques et sportives, [...] constitue une dimension nécessaire des politiques publiques ayant notamment pour but l'égalité des chances, la préservation et **la restauration de la santé et du bien-être moral et physique des individus** et, plus généralement, l'épanouissement de la personne et le progrès collectif. »*

Cadre juridique du Sport Santé

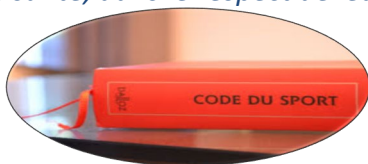


L'activité physique adaptée

Définition de l'APA par le Code de Santé Publique [Article D1172-1](#)

«On entend par activité physique adaptée au sens de l'article L. 1172-1, la pratique dans un contexte **d'activité du quotidien, de loisir, de sport** ou d'exercices programmés, des mouvements corporels produits par les muscles squelettiques, **basée sur les aptitudes et les motivations des personnes ayant des besoins spécifiques qui les empêchent de pratiquer dans des conditions ordinaires.**

La dispensation d'une activité physique adaptée a pour but de **permettre à une personne d'adopter un mode de vie physiquement actif sur une base régulière afin de réduire les facteurs de risque et les limitations fonctionnelles liés à l'affection de longue durée dont elle est atteinte.** Les techniques mobilisées relèvent d'activités physiques et sportives et se distinguent des actes de rééducation qui sont réservés aux professionnels de santé, dans le respect de leurs compétences. »



Cadre juridique du Sport Santé



L'activité physique
adaptée APA



Définition de l'APA par le Code de Santé Publique [Article D1172-1](#)



≠



« Les techniques mobilisées relèvent d'activités physiques et sportives et se distinguent des **actes de rééducation** qui sont réservés aux professionnels de santé, dans le respect de leurs compétences. »

La réponse institutionnelle et réglementaire



La prescription d'activité physique

Qui devrait avoir des effets fav. sur la prévention

2016 → [Loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé](#) : Ouverture de la prescription d'APA par le médecin traitant pour les personnes en ALD.

article 144 : « dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'une affection de longue durée, le médecin traitant peut prescrire une activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient » (L.1172-1 du CSP)

[Modalités d'application Décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue](#)
D 1172-1 à 5 du CSP (annexes 11-7-1 les 7 compétences & les 3 fonctions)

La réponse institutionnelle et réglementaire



La prescription
d'activité physique

Qui devrait avoir
des effets fav. sur la
prévention

Prescription d'une APA par le médecin prévue et cadrée par le Code de Santé Publique [Article L1172-1](#) du CSP (loi du 26 janvier 2016)

« Dans le cadre du parcours de soins des **personnes atteintes d'une affection de longue durée ou d'une maladie chronique ou présentant des facteurs de risques et des personnes en perte d'autonomie**, **le médecin** intervenant dans la prise en charge peut **prescrire** une activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient.

Les activités physiques adaptées sont dispensées par **des personnes qualifiées**, dans des conditions prévues par décret. Un décret fixe la liste des maladies chroniques, des facteurs de risque et des situations de perte d'autonomie ouvrant droit à la prescription d'activités physiques adaptées APA »

La réponse institutionnelle et réglementaire



La prescription
d'activité physique

Qui devrait avoir
des effets fav. sur la
prévention

2022 → [Loi du 2 mars 2022 de démocratisation du sport](#) :

décret d'application n° 2023-234 du 30 mars 2023 qui précisera:

- Elargissement de la prescription d'APA par le médecin aux personnes en maladies chroniques, facteurs de risques et aux personnes en perte d'autonomie.
- Elargissement aux médecins spécialistes
- Ouverture de la possibilité pour les Masseurs Kinésithérapeutes de renouveler et d'adapter la prescription médicale d'AP du médecin

La réponse institutionnelle et réglementaire

Comment se situer dans les « limitations fonctionnelles » ?
4 niveaux de limitations

Limitation sévère

Limitation modérée

Limitation minime

Aucune limitation

La réponse institutionnelle et réglementaire



Encadrement du SSBE sur prescription médicale (Déclic-Elan-Passerelle)



Intervenants dans le cadre d'une prescription d'APA par le médecin pour une personne en ALD, MC ou PA, [Article D1172-2 CSP](#)

- 1. Les professionnels de santé : Masseur-kinésithérapeutes, les ergothérapeutes et les psychomotriciens
- 2. Les enseignants en APA (professionnels titulaires de la licence STAPS en APA ou APAS)
- 3. Les éducateurs sportifs et CQP (professionnels disposant de prérogatives pour encadrer une APA)
- 4. Les bénévoles titulaires d'une certification fédérale, listée par arrêté, autorisant la dispensation d'APA prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une ALD.

Limitation sévère

Limitation modérée

Limitation minimale

Aucune limitation

La réponse institutionnelle et réglementaire

4° Les bénévoles titulaires d'une certification délivrée par une fédération sportive agréée répondant à une liste de compétences requises

- Liste de compétences requises : [Annexe 11-7-1 du décret du 30 décembre 2016](#)

Les 7 compétences sont les suivantes:

1. Etre capable d'encourager l'adoption de comportements favorables à la santé
2. Mettre en œuvre une évaluation initiale
3. Concevoir une séance d'activité physique en suscitant la participation et l'adhésion de la part du patient
4. Mettre en œuvre un programme
5. Evaluer à moyen terme les bénéfices attendus du programme : établir un bilan simple et pertinent pour les prescripteurs et les personnes, établir un dialogue entre les acteurs selon une périodicité adaptée à l'interlocuteur
6. Réagir face à un accident au cours de la pratique
7. Connaître les caractéristiques très générales des principales pathologies chroniques.

La réponse institutionnelle et réglementaire

En fonction des altérations fonctionnelles du patient, tous les intervenants ne peuvent dispenser une APA dans le cadre du parcours de soins du patient.

DOMAINES D'INTERVENTION PREFERENTIELS DES DIFFERENTS METIERS				
Limitations Métiers	Aucune limitation	Limitation minimale	Limitation modérée	Limitation sévère
Masseurs Kinésithérapeutes	+/-	+	++	+++
Ergothérapeutes et psychomotriciens (dans leur champ de compétences respectif)	(si besoin déterminé)	(si besoin déterminé)	++	+++
Enseignants en APA	+/-	++	+++	++
Educateurs sportifs	+++	+++	+	non concernés
Titulaires d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification professionnelle inscrit sur l'arrêté interministériel	+++	++	+ ¹	non concernés
Titulaires d'un diplôme fédéral inscrit sur l'arrêté interministériel	+++	++	+ ¹	non concernés

Pour aller plus loin : [Instruction interministérielle n° DGS/EA3/DGESIP/DS/SG/2017/81 du 3 mars 2017](#)

La réponse institutionnelle et réglementaire

La Prescription d'Exercice Physique Pour la Santé PEPS

<https://www.peps-na.fr>

DECLIC

Brevet fédéral
+ **Attestation PEPS**
Niveau1
ou
Brevet fédéral
sport santé (arrêté
du 8/11/2018)
ou
CQP (arrêté du 19
juillet 2019)

ELAN

Educateurs sportifs
diplômés d'Etat
titulaires d'une carte
professionnelle +
diplôme PEPS niveau
2
ou
CS AMAP
Ou DU Sport et
cancer

PASSERELLE

Professionnels de
santé, et si
autonomie
suffisante
Enseignants APA (
licence APA) en
complémentarité
des
professionnels de
santé

La place du PEPS dans la stratégie SSBE

C'est un dispositif au service du
« sport sur ordonnance »

Le
Médecin

- Qui peut prescrire ?: médecin / le MKR (renouvellement)
- Quels publics ?: ALD / Maladies Chroniques / Facteurs de Risques / Perte d'Autonomie...autres (démarche préventive)
- Comment ?: du formulaire spécifique de prescription au dispositif PEPS (qualifications-diplômes-parcours-évaluation/bilan-programme – structures référencées - outils de suivi SAPA...)

Le dispositif PEPS

Le dispositif:

- sa gouvernance le pilotage,
- ses objectifs,
- les missions des « coordo PEPS »,
- Déclic/Elan/Passerelle...des critères à respecter
- son fonctionnement (parcours du patient)
- les outils (site/plateforme/ordonnance/chartes/SAPA)

SSBE et PEPS

La gouvernance, le pilotage

- **Pilotage Régional**

ARS, DRAJES et La région Nouvelle Aquitaine

DRAJES: un correspondant SSBE – fait le lien via des ETR

association qui œuvre en faveur de l'intégration de l'activité physique dans le parcours de soins du patient (effORMip)

Partenaires : URPS Médecins, URPS Kinésithérapeute, le mouvement sportif...

- **Pilotage Départemental (COFIL PEPS)**

ARS, DSDEN (SDJES), 2 Coordonnatrices territoriales PEPS, association qui œuvre en faveur de l'intégration de l'activité physique dans le parcours de soins du patient (Prof'APA)

DSDEN: un correspondant SSBE

Partenaires : URPS Médecin, URPS Kinésithérapeute, le mouvement sportif ...

Commission de référencement PEPS

- **Au service des publics pouvant bénéficier du dispositif PEPS :**

Pour toutes personnes sédentaires, ou inactives : éloignées de la pratique d'AP

ET / OU Personnes atteints d'ALD, Malades chroniques



Ses Objectifs



- Une réponse à l'axe 2 de la SSBE
- Permettre à une personne d'adopter un mode de vie physiquement actif sur une base régulière afin de réduire les facteurs de risques, de réduire les limitations fonctionnelles, de réduire les risques de récives, d'améliorer la qualité de vie et de maintenir une autonomie le plus longtemps possible
- Recensement et coordination territoriale

□ 4 objectifs transversaux

- Préserver pour tous l'autonomie et l'espérance de vie en bonne santé
- Promouvoir un mode de vie physiquement actif dès le plus jeune âge
- Développer des environnements favorables à un mode vie physiquement actif (entreprises, collectivités...)
- Développer des ressources territoriales SSBE et faciliter la mise en réseau entre les acteurs concernés (santé, social, sport, usagers, collectivités...)

□ 3 axes stratégiques et leurs objectifs opérationnels

- Promotion de l'AP et lutte contre la sédentarité
- Prescription de l'APS par la mise en place d'un parcours harmonisé en NA : structurer, identifier l'offre, former l'encadrement, accompagner les prescripteurs (PEPS)
- Communication-recherche-évaluation

Ses Objectifs

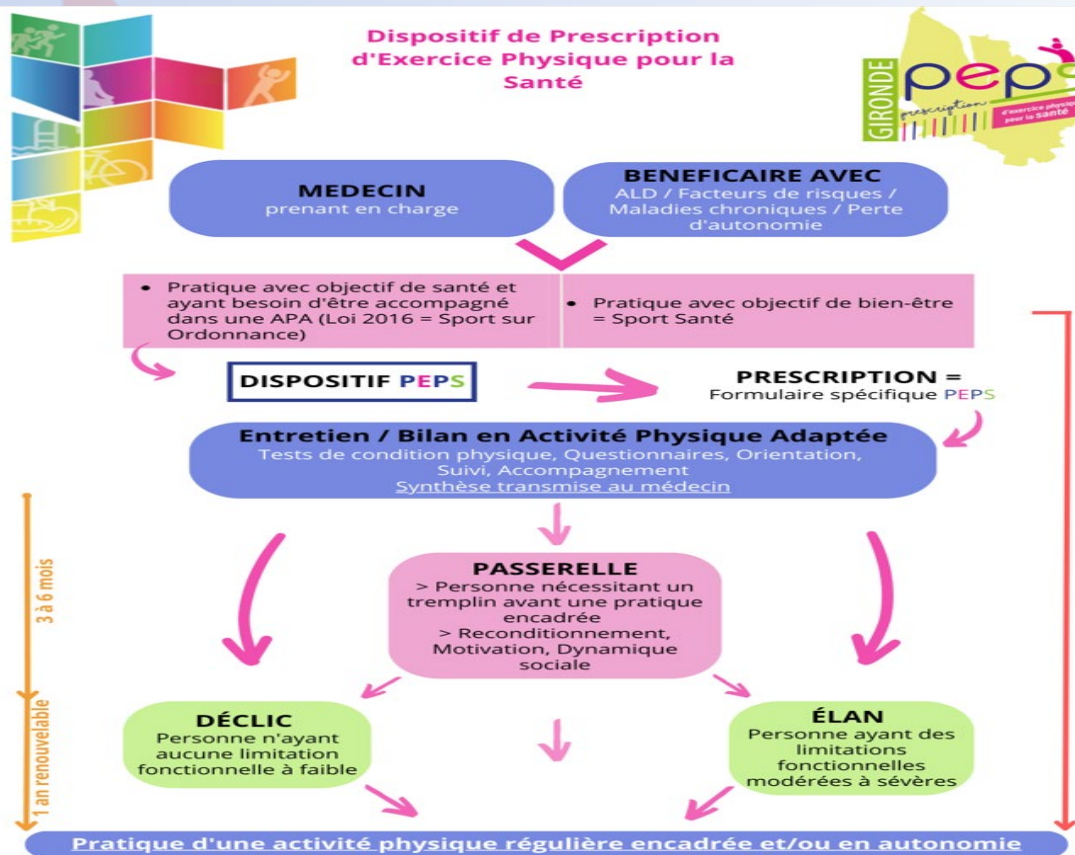
Les missions des coordonnateurs...devenus chargés de développement

- Accueillir, accompagner, évaluer et orienter les bénéficiaires d'une prescription d'AP vers une structure sportive adaptée
- Commission de référencement (plateforme PEPS)
- Former les éducateurs sportifs au sport sur ordonnance
- Sensibiliser les médecins et professionnels de santé au sport sur ordonnance
- Mettre en œuvre les orientations régionales (« centres PEPS ») et accompagner les projets SSBE des territoires

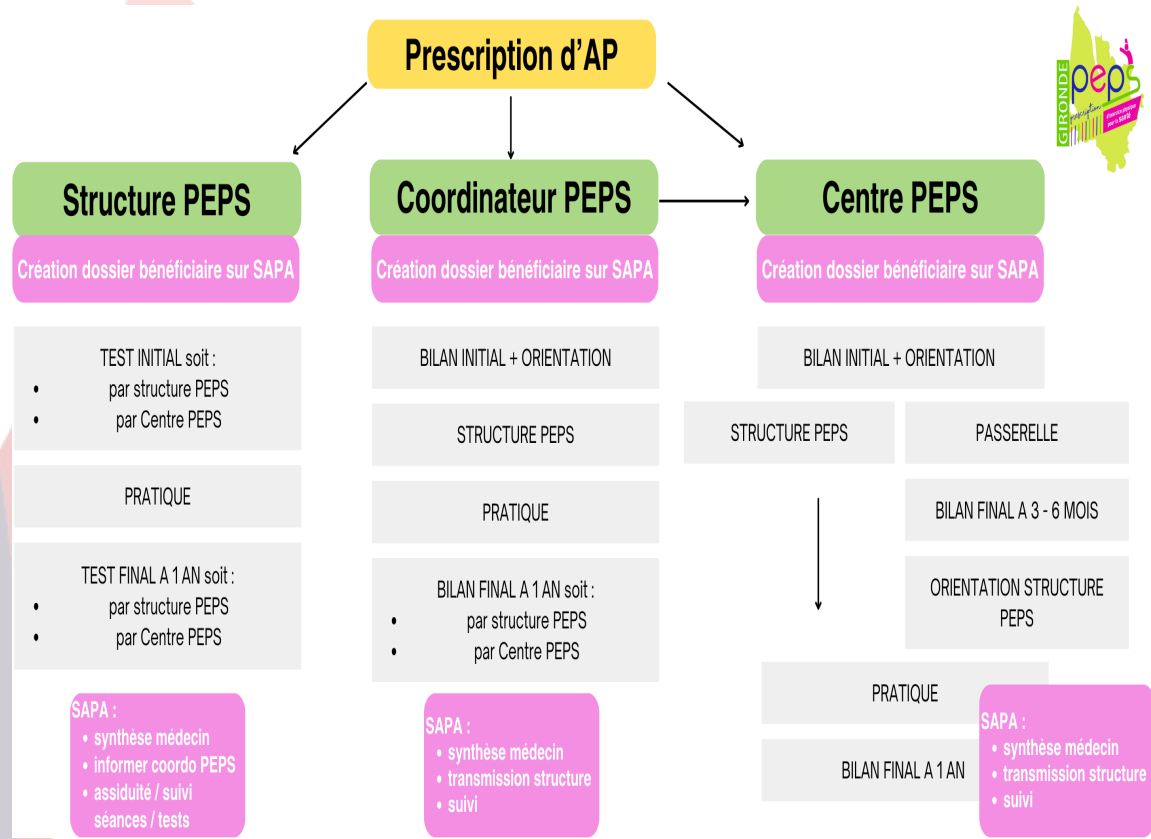
Les critères à respecter

- Le cadre juridique
 - Bilan / évaluation
 - ONAPS (batterie de tests conformes)
 - Nombre de participants (20 en déclic / 12 en élan / passerelle)
 - Nbr de séances à minima 36 / année sportive
 - Retour des informations relatives au parcours du patient (SAPA)
- **Déclic: personnes inactives ou porteuses de MC éloignées de toute activités physiques, limitations minimales**
- **Elan: personnes inactives ou porteuses de MC très éloignées de toute activités physiques, limitations modérées**
- **Passerelle: personnes qui nécessitent un accompagnement adapté par un reconditionnement à l'activité physique et une reprise de confiance/motivation...c'est un tremplin pour une pratique élan/déclic...autonome**
- Chroniques très éloignées de toute activité physique, avec des facteurs de risque et des limitations fonctionnelles jusqu'à minimales

Le parcours du patient



Le parcours du patient



Les outils

[Le site du PEPS](#)

[La plateforme de référencement](#)

L'ordonnance

Les chartes des programmes PEPS

Le logiciel SAPA

Les contacts



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAS

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

Liberté
Égalité
Fraternité



MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES

Liberté
Égalité
Fraternité



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DES SPORTS

STRATÉGIE
NATIONALE
2019-2024

SPORT
SANTÉ

Pôle Ressources National
Sport Santé
Bien-Être



ars
Agence Régionale de Santé



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité



CONSEIL GENERAL
Gironde



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
DE LA GIRONDE



Organisation
mondiale de la Santé

Les organismes de formation

L'écosystème
du sport-
santé

Les
collectivités:
EPCI
Communes

Le mouvement sportif



ASSURANCE SOCIALE
L'Assurance
Maladie
GIRONDE

LIGUE
FFVoile
Nouvelle-Aquitaine

Références et liens utiles

PRNSSBE :

<https://pole-sante.creps-vichy.sports.gouv.fr>

SSBE:

[Ministère des sports](#)

<https://www.sports.gouv.fr/strategie-nationale-sport-sante-2019-2024-85>

PEPS:

<https://www.peps-na.fr/>

<https://referencement.peps-na.fr/>

HAS:

[Consultation et prescription médicale d'AP à des fins de santé, HAS](#)

HAS



L'activité physique et sportive est reconnue comme une thérapeutique non médicamenteuse par la Haute Autorité de Santé depuis 2011.

Navigation: Toutes nos publications, Sécurité du patient, Organisation des soins, Évaluation des actes professionnels, Actualités

Recherche: Ty, diabète, asthme, échiner, prothèse de h...

Pathologies > Organisation des soins > Organes et appareils de santé > Consultation et prescription médicale d'activité physique à des fins de santé

Date de validation: juillet 2012
Mise à jour: 10/12/2012
Documents: 38

Consultation et prescription médicale d'activité physique à des fins de santé

CONSULTATION CHEZ LES PROFESSIONNELS - Mise à jour le 10 Dec 2012

La Haute Autorité de santé a organisé un webinaire "Faciliter la prescription d'activité physique chez l'adulte" le mardi 6 décembre 2011. [Le compte rendu de la session de présentation est disponible.](#)

Pourquoi faciliter la prescription d'activité physique ?

Pour agir : les outils pour les médecins et les patients

Pour aller plus loin

Voir aussi

Les bénéfices de l'activité physique (AP) sont nombreux mais de nombreux freins persistent de la part des médecins comme des patients. La HAS propose des référentiels par pathologie ou état de santé pour guider les médecins dans leur consultation et dans leur prescription, ainsi que des fiches d'information pour les patients.

Pourquoi faciliter la prescription d'activité physique ?

Les bénéfices de l'activité physique sont nombreux sur la santé, la condition physique et pour la maintien de l'autonomie avec l'avancé en âge.

L'activité physique adaptée est une thérapie qui a part entière, associée ou en association avec les traitements médicamenteux dans de nombreuses maladies chroniques, facteurs de risque et situations de perte d'autonomie. Elle a des effets bénéfiques chez les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les femmes enceintes.

Navigation: Toutes nos publications, Sécurité du patient, Organisation des soins, Évaluation des actes professionnels, Actualités

Pour agir : les outils pour les médecins et les patients

Le nouveau **guide de consultation et de prescription médicale d'activité physique à des fins de santé chez l'adulte** aborde toutes les étapes du repérage du patient inactif à risque pour l'activité physique, à la prescription d'activité physique ordinaire, programmes d'activité physique adaptée... la dispersion et le suivi de l'activité physique.

Des **fiches/référentiels par pathologie et état de santé**, et leur synthèse, sont mis à disposition des professionnels de santé pour les guider dans leur consultation et prescription médicale d'AP, accompagnés de fiches d'information à remettre aux patients (à retrouver dans le tableau ci-après).

Et aussi : deux **fiches d'informations générales communes à toutes les pathologies** sur l'AP, pour les professionnels et sur l'AP pour les patients.

	Pour les professionnels	Pour les patients
Fiches d'informations générales communes à toutes les pathologies	activité physique adaptée (AP/A)	activité physique (AP)
Fiches/référentiels par pathologie		
Accidents vasculaires cérébraux	• référentiel • synthèse	• fiche patient
Artériopathie oblitérante des membres inférieurs	• fiche • synthèse	
Arthroses périphériques	• fiche • synthèse	
Asthme	• fiche • synthèse	• fiche patient
Bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO)	• référentiel • synthèse	• fiche patient
Cancers : sein, colorectal, prostate	• référentiel • synthèse	• fiche patient
Dépression	• référentiel • synthèse	• fiche patient
Diabète de type 1	• fiche • synthèse	• fiche patient
Diabète de type 2	• référentiel • synthèse	• fiche patient

Ensemble des fiches outils de la HAS :

[Consultation et prescription médicale d'AP à des fins de santé, HAS](#)

Les principaux textes



- Définition des APS par le Code du sport Article L100-1
- Définition de l'APA par le Code de Santé Publique [Article D1172-1](#)
- [Loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé](#)
- [Décret du 30 décembre 2016 précisant les conditions de dispensation d'APA Art D. 1172-2 à 5](#)
- [Instruction interministérielle n° DGS/EA3/DGESIP/DS/SG/2017/81 du 3 mars 2017 relative la mise en œuvre des articles L. 1172-1 et D,1172-1 à 5 du code de SP](#)
- Liste des certifications fédérales autorisant la dispensation d'APA prescrite par un médecin à des personnes atteints d'une ALD : [Arrêté du 8 novembre 2018](#) (modifié le 29 novembre 2019 et le 20 décembre 2020)

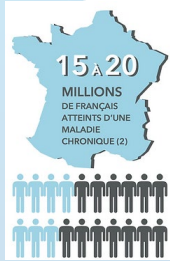
Les principaux textes



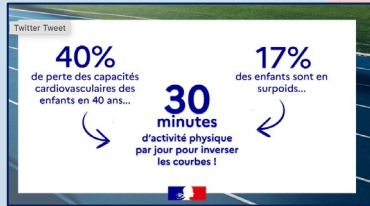
- [Arrêté du 19 juillet 2019 relatif à la liste des certificats de qualification professionnelle autorisant la dispensation d'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée](#)
- [Arrêté du 24 décembre 2020 relatif au parcours de soins global après le traitement d'un cancer - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)
- [Loi du 2 mars 2022 de démocratisation du sport :](#)
- [Décret n°2023-234 du 30 mars 2023](#)
 - Elargissement de la prescription d'AP par le médecin aux personnes en maladies chroniques, facteurs de risques et aux personnes en perte d'autonomie.
 - Elargissement aux médecins spécialistes
 - Ouverture de la possibilité pour les Masseurs Kinésithérapeutes de renouveler et d'adapter la prescription médicale d'AP du médecin

« Voile Santé Bien-être » enjeux et opportunités!

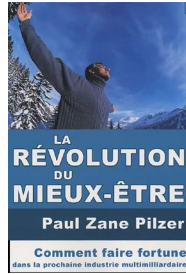
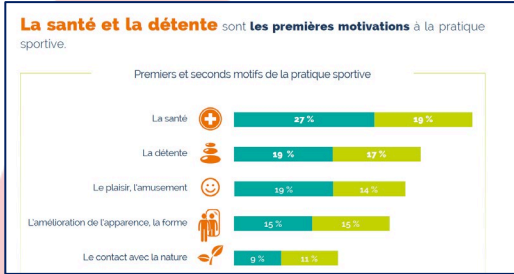
Mathieu Toussaint, Conseiller Technique National référent Voile Bien-être



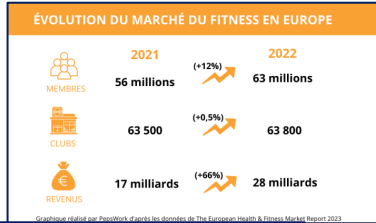
La baisse de la capacité physique des adolescents : « Une bombe à retardement »



« L'activité Physique grande cause nationale en 2024 » E. Macron



« Un phénomène de grande ampleur, qui s'accompagne également d'opportunités économiques »
Paul Zane Pilzer, économiste américain / enseignant à l'Université de NY



Revue Espace tourisme et Bien-être (2019)

2 HEURES APS

Finalités : santé, bien être, qualité de vie, épanouissement, prévention, nutrition, pratiques entre pairs



Axe 4 « L'activité physique, meilleure arme antichute »

« Clubs sportifs Engagés »

« Réintégration partielle du sport sur ordonnance au budget de la Sécurité Sociale pour 2024 »



Quelle stratégie pour la voile ?

Les 3 principales attentes des clubs / FFvoile

- Formation
- Communication et promotion . « *Quelle légitimité ?* »
- Accompagnement à la mise en place d'offres voile SBE « *Quoi faire ?* »



➤ Deux programmes de navigation

PROGRAMMES DE NAVIGATION

VOILE FORME BIEN-ÊTRE
FFvoile

Pour les personnes qui souhaitent se remettre à l'activité physique, se maintenir en forme ou se détendre et lâcher prise au travers d'activités ludiques de pleine nature. Ces offres regroupent toutes les activités voile et pratiques associées. Elles sont multiples et peuvent combiner différentes activités nautiques et terrestres :

- Des activités "FORME", sur des supports comme le Paddle, la planche à voile, le wingfoil ou le catamaran.
- Des activités "BIEN ÊTRE", pratique douce sur voilier collectif, séance détente en Yoga-Paddle...

De nombreuses structures proposent des programmes combinant une activité voile et une activité nautique ou terrestre.

VOILE SANTÉ
FFvoile

Pour développer, maintenir ou restaurer son capital santé et améliorer sa qualité de vie. Il s'agit d'une pratique adaptée au bénéfice de personnes atteintes de maladies chroniques, de facteurs de risques ou avancées en âge.

Ces offres intègrent généralement le parcours de soins de personnes atteintes d'une pathologie chronique. Elles sont proposées sur prescription médicale et organisées en lien avec des structures de santé (Maison Sport Santé, structures hospitalières...).

FOCUS SUR NAUTIC SANTÉ

Le meilleur de la voile et de l'aviron. Les licenciés de voile et d'aviron se sont rapprochés autour du développement d'une offre d'activité combinant la voile, le SUP et l'aviron Indoor. Ce programme original offre la possibilité d'une pratique à l'ancre, vers la destination du pratiquant.

PROJET DE SPORT

« On accueille des groupes de pratiquants sur des cycles de 10 séances en salle, finalisés par une petite croisière. On constate une grosse évolution du public, que l'on accueille, sur leur essent, leur appréhension de l'activité, ce qu'ils savent faire maintenant à bord et qu'ils ne possèdent pas être capables de faire au début. C'est aussi un beau moment d'échange et de partage, une cohésion de groupe qui s'installe rapidement. »
Joffrey Davoux, Club Voile Saint-Jean - Club de voile de Saint-Jean-de-Marsac

➤ Deux niveaux de Formation

COACH FORME BIEN-ÊTRE
FFvoile

COACH SANTÉ
FFvoile

Expérimenter, évaluer, communiquer, étendre les dispositifs

✓ Des expérimentations

Voile santé

INTÉGRER LA VOILE DANS LE PARCOURS DE SOIN

La FFVoile travaille depuis plusieurs années en partenariat avec différents acteurs de la santé, de l'enseignement supérieurs et des Maisons Sport Santé pour intégrer la voile dans le parcours de soins de patients atteints de maladie chronique. La volonté commune est de construire des programmes adaptés et d'évaluer scientifiquement les bénéfices physiques et psycho-sociaux.

Mise en place de cycles et évaluation des bénéfices
Réalisé: Cancer - Pathologies neurologiques - Séniors - Troubles psychiques
En projet pour 2024 : multi-pathologies; addictologie; Santé des soignants

- Partenariats avec des structures de santé (hôpitaux, cliniques spécialisées, MSS ..)

Voile Forme et bien-être

Nautic'Santé

Une activité à l'année :

- Voilier collectif
- SUP et dérivés
- Activités en salle (ergo, circuit training...)

CONVENTION DE PARTENARIAT
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE - FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON



NAUTIC'SANTÉ

Le meilleur de la voile et de l'aviron. Les fédérations de Voile et d'Aviron se sont rapprochées autour du développement d'une offre d'activité combinant la voile, le SUP et l'aviron Indoor. Ce programme original offre la possibilité à l'année visant l'autonomie du pratiquant.

✓ Fiches Bonnes pratiques



Les bénéfices attendus, les résultats de l'étude

- ✓ Diminution significative du niveau de fatigue chronique et d'anxiété,
- ✓ Une tendance d'amélioration de l'estime de soi et du soutien social perçu a été observée.
- ✓ Amélioration significative de la qualité du sommeil et du niveau de santé perçu.

On peut également espérer des bénéfices du point de vue de l'équilibre, des fonctions cognitives, de la coordination et de la motricité fine.



✓ Vidéos



NAUTIC SANTÉ
360°

Accompagnement des clubs – des outils

✓ Plaquette de présentation



✓ Fiches bonnes pratiques

- 4 réalisées
- 2 en cours de réalisation



✓ Site internet (en cours de réalisation)



✓ Un kit EDS - Voile santé bien-être

- Outils (ballon, élastiques, tapis, galette de proprio)
- Des livrets thématiques
- Des cartes d'exercices
- Des vidéos d'exercices



- Réédition du premier tome (gestion posturale, respiration, coordination, pleine conscience)
- 5 nouvelles thématiques en 2023 (Aptitude aérobie, Gainage, proprioception, renforcement musculaire et imagerie mentale)

➤ Une formation

Préserver l'intégrité physique et mentale des pratiquants et favoriser la construction de la performance dès le plus jeune âge.



✓ Vidéos



SPORT SANTÉ

SE RECONSTRUIRE AVEC LA VOILE





La lutte contre les **VIOLENCES SEXUELLE** et les Violences dans le Sport

Baptiste MEYER, FFVoile

José CERVERA, CROS Nouvelle-Aquitaine

Anne DUGAST, la DRAJES

Avant-Propos

La lutte contre les violences sexuelles et sexistes (VSS) est devenue une des préoccupations de la société actuelle. Le milieu sportif est lui aussi confronté à ces violences. Le CNOSF, qui a fait de cette question un objectif prioritaire, a proposé au mouvement sportif de **la Nouvelle-Aquitaine d'être pilote pour lutter contre ce fléau.**

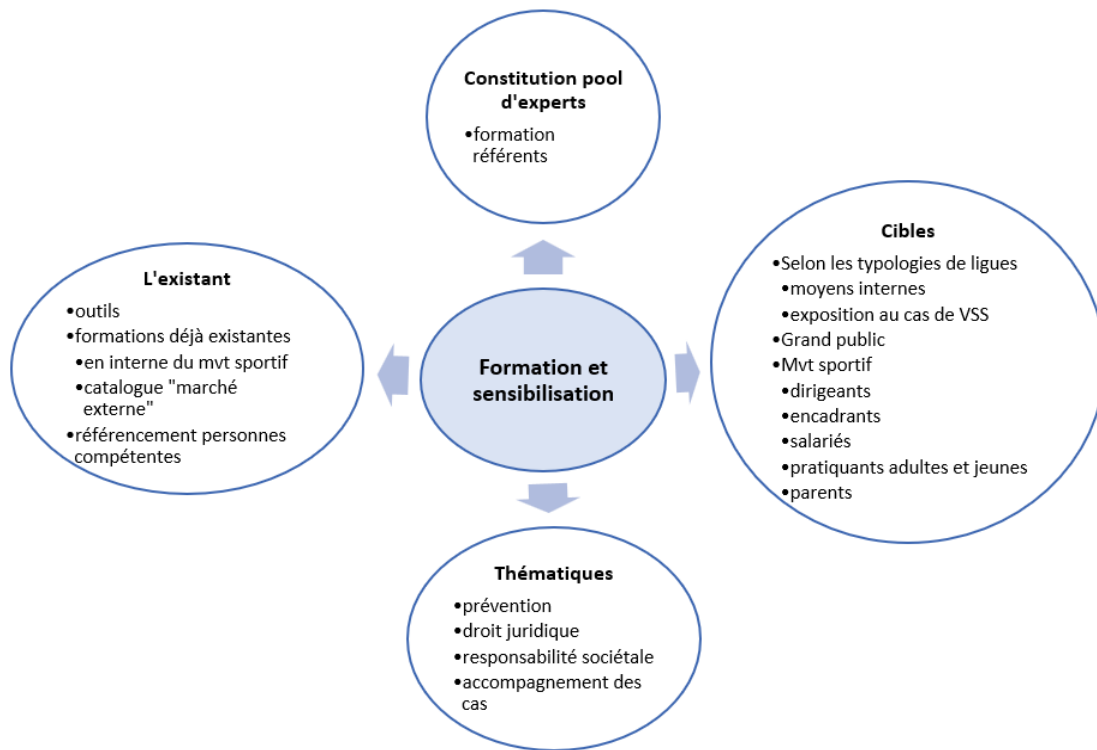
Le CROS NA a proposé aux Ligues et Comités sportifs régionaux une **démarche régionale** autour de 2 **objectifs majeurs** :

- 1** Faire que le **mouvement sportif** prenne toute sa place et agisse comme l'**acteur principal** dans la lutte contre les VSS dans le sport.
- 2** Faire que **ces actions s'inscrivent dans la pérennité** et apportent un **véritable changement culturel** à tous les niveaux en particulier dans les clubs.

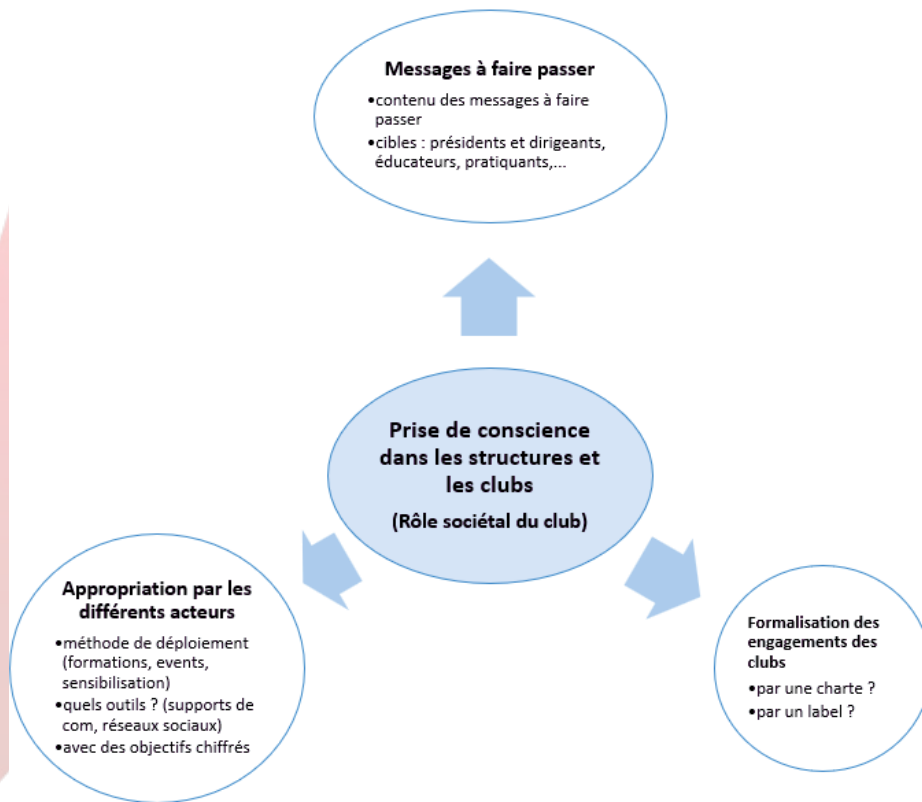
Le CROS a mis en place la **1ère Commission régionale de lutte contre les VSS** avec les Ligues et Comités sportifs régionaux en octobre 2022. Quatre groupes de travail ont été constitués :

- GT n°1 "**Formation et sensibilisation**"
- GT n°2 "**Prise de conscience dans les structures et dans les clubs**"
- GT n°3 "**Accompagnement du traitement des cas**"
- GT n°4 "**Gouvernance et médiatisation**"

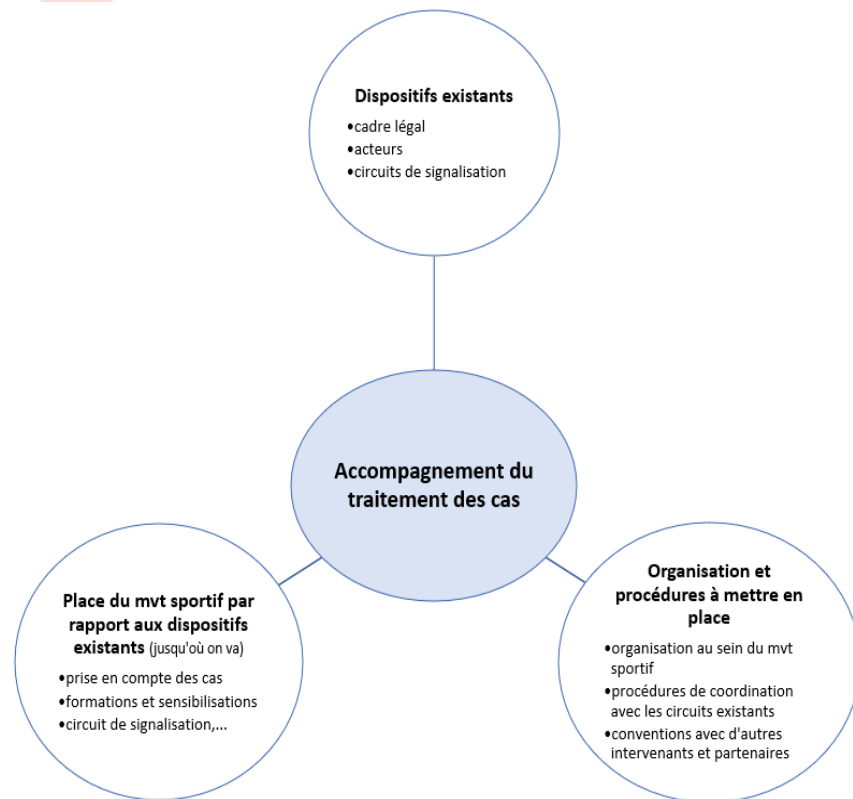
GT n°1 « Formation et sensibilisation »



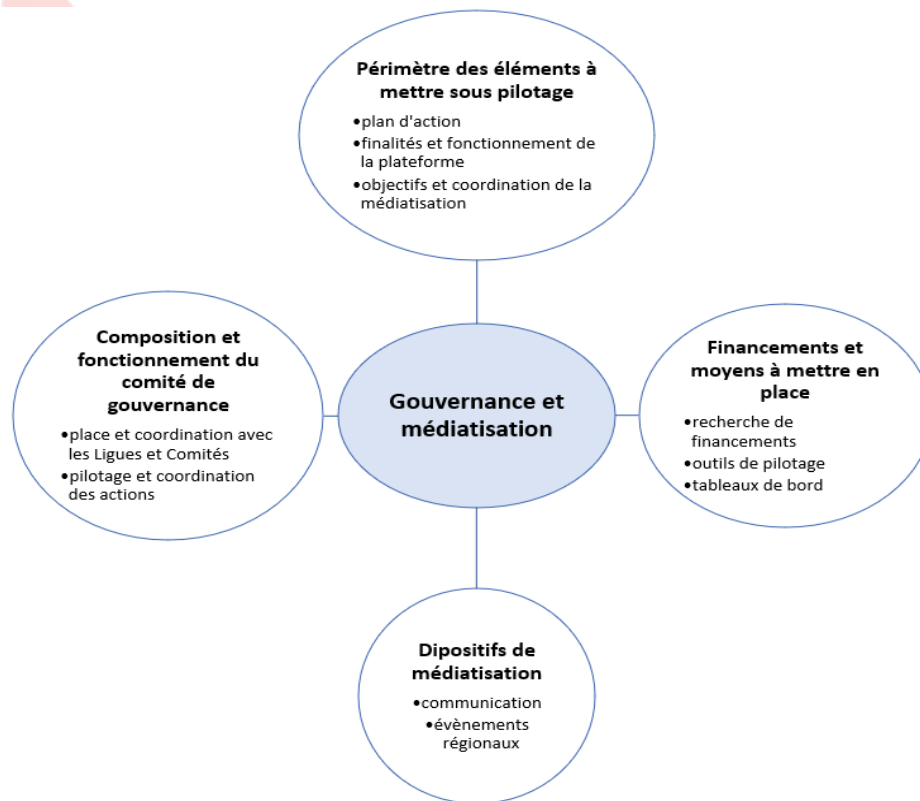
GT n°2 « Prise de conscience dans les structures et les clubs »



GT n°3 « Accompagnement du traitement des cas »



GT n°4 « Gouvernance et médiatisation »



TRAVAUX EFFECTUES

4 Groupes de travail



Oct 2022

Nov - Déc
2022

Fév 2023

4 Groupes de travail



Mars-Avril
2023

Juin 2023

5 Groupes de travail



Juin - Oct
2023

1ère
commission

2ème
commission

3ème
commission

Nombre de Ligues/ Comités Régionaux Engagés

22

MEMBRES DANS LA
COMMISSION RÉGIONALE

54

AMBASSADEURS
VIOLENCES

4

PARTENAIRES
IMPLIQUÉS

PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION 2024 POUR LUTTER CONTRE LES VSS ET LES DISCRIMINATIONS

OBJECTIF :

Mettre en oeuvre et développer une politique de lutte
contre les VSS et les discriminations au niveau du
mouvement sportif régional

(selon les capacités d'implication de chaque ligue et comité régional sportif)

Les Objectifs du plan d'action

Franchir collectivement une nouvelle étape dans la lutte contre les VSS

1

STRUCTURER
LE MOUVEMENT SPORTIF

2

SENSIBILISER ET FORMER
LE MOUVEMENT SPORTIF

3

ORIENTER ET
ACCOMPAGNER LES
VICTIMES

4

RENFORCER LA
COMMUNICATION

Structurer le Mouvement Sportif

AXE 1

Objectifs :

- Structurer le mouvement sportif.
- Organiser le pilotage du plan d'action.



ACTION 1

Désigner un ambassadeur ou un binôme d'ambassadeurs.



ACTION 2

Former les ambassadeurs.



ACTION 3

Mettre en place le comité de pilotage.



ACTION 4

Déployer un plan d'action.

Détail des actions

AXE 1 - Structurer le mouvement sportif

ACTION 1

Désigner un ambassadeur ou un binôme d'ambassadeurs

- Mettre en place un **ambassadeur** ou un **binôme d'ambassadeurs** au sein de votre structure

ACTION 2

Former les ambassadeurs

- **Public prioritaire** : ils seront directement impliqués

- **Formation prévue par l'OF du CROS en 2024**

ACTION 3

Mettre en place le comité de pilotage

- **Piloter le déploiement du plan d'action**
α 3 réunions/an
α 1 évènement annuel

- Créer un **groupe de partages d'expériences**

ACTION 4

Déployer un plan d'action

- Déployer un **plan d'action/de développement** pour lutter contre les VSS

Moyen humain : en plus d'un ambassadeur, un **service civique dédié par le biais de l'intermédiation du CROS**

SENSIBILISER ET FORMER LE MOUVEMENT SPORTIF

AXE 2

Objectifs :

- Sensibilisation et formation permettant de faire évoluer les mentalités et les pratiques.
- Monter en compétences pour prévenir les violences et les faits graves.



ACTION 1

Sensibiliser massivement les acteurs du sport.



ACTION 2

Former les acteurs du sport.



ACTION 3

Outils les acteurs du sport.

DÉTAIL DES ACTIONS

AXE 2 - SENSIBILISER ET FORMER LE MOUVEMENT SPORTIF

ACTION 1

Sensibiliser massivement

- Sensibiliser les PRÉSIDENTS et DIRIGEANTS des associations sportives.
- Sensibiliser les ÉDUCATEURS et ENCADRANTS impliqués dans la pratique sportive.
- Sensibiliser les BÉNÉVOLES et SALARIÉS impliqués dans l'association sportive.
- Sensibiliser les PRATIQUANTS, PARENTS et GRAND PUBLIC.

ACTION 2

Former les acteurs du sport

- Former les DIRIGEANTS garant de la sécurité de l'association.
- Former les ÉDUCATEURS et les BÉNÉVOLES encadrants principalement concernés dans la pratique sportive.
- Former les PRATIQUANTS, PARENTS qui souhaitent être relai.

ACTION 3

Outils les acteurs du sport

- Livret des messages : ce que je dois connaître et ce que je dois véhiculer
- Inciter les associations sportives à inscrire les VSS dans tous les documents types d'une association sportive.
- Inciter les associations à actualiser les documents encadrant la vie d'une structure sportive afin d'y inscrire la lutte contre les VSS.

DÉTAIL DE L'ACTION 1

SENSIBILISER MASSIVEMENT

	LES PRÉSIDENTS ET DIRIGEANTS des associations sportives	LES ÉDUCATEURS ET LES ENCADRANTS impliqués dans la structure	LES SALARIÉS ET BÉNÉVOLES impliqués dans l'association sportive	LES PRATIQUANTS, PARENTS ET GRAND PUBLIC
OBJECTIFS	Assurer un portage politique fort de la lutte contre les VSS au sein des structures sportives et lors de séminaires.	Lutter contre les situations de violences qui peuvent se manifester entre les éducateurs et les pratiquants.	Prévenir les situations de violences qui peuvent se manifester.	Assurer l'engagement de chacune et chacun dans la lutte contre les VSS.
THÉMATIQUES POUR SENSIBILISER	Réalité du phénomène, différentes formes de violences...	Relation entraîné/ entraîneur, guidage technique...	Différentes formes de violences, lieux à risques...	Respect, consentement, lieux à risques, relation entraîné/ entraîneur...

DÉTAIL DE L'ACTION 2

FORMER LES ACTEURS DU SPORT

	LES PRÉSIDENTS ET DIRIGEANTS des associations sportives	LES ÉDUCATEURS ET LES ENCADRANTS impliqués dans la structure	LES SALARIÉS ET BÉNÉVOLES impliqués dans l'association sportive
OBJECTIFS	Assurer un portage politique fort de la lutte contre les VSS au sein des structures sportives et lors de séminaires.	Lutter contre les situations de violences qui peuvent se manifester entre les éducateurs et les pratiquants.	Prévenir les situations de violences qui peuvent se manifester.
THÉMATIQUES POUR FORMER	<ul style="list-style-type: none">• Les connaissances légales ;• Savoir agir en cas de faits ou de doutes ;• Recevoir la parole et savoir agir/écoute de la victime (responsabilité de l'écouter).	<ul style="list-style-type: none">• Comprendre les mécanismes liés aux VSS/ connaître les différentes violences ;• Prévenir, détecter et alerter ;• Recevoir la parole et savoir agir/écoute de la victime (responsabilité de l'écouter).	<ul style="list-style-type: none">• Recevoir la parole et savoir agir/écoute de la victime (responsabilité de l'écouter) ;• Prévenir, détecter et alerter ;• Comprendre les mécanismes liés aux VSS/ connaître les différentes violences.

ORIENTER ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES ET LES CLUBS

AXE 3

Objectifs :

- Orienter et accompagner les victimes.
- Savoir mettre un protocole "gestion de crise".



ACTION 1

Connaitre les différents dispositifs pour signaler et leur fonctionnement.



ACTION 2

Créer des partenariats avec des associations spécialisées dans l'écoute et l'accompagnement des victimes



ACTION 3

Former les ambassadeurs à la "gestion de crise".

DÉTAIL DES ACTIONS

AXE 3 - Orienter et accompagner les victimes et les clubs

ACTION 1

Connaître les différents dispositifs pour signaler et connaître leur fonctionnement

.....

Connaître les différents dispositifs pour signaler et connaître leur fonctionnement :

- Création de fiches et affiches pratiques
- Mise en place d'une plateforme dédiée à la lutte contre les VSS
 - En attendant : rubrique spécifique sur le site du CROS NA

ACTION 2

Créer des partenariats avec des associations spécialisées dans l'écoute et l'accompagnement des victimes

.....

Établir des conventions de partenariats avec des associations spécialisées dans l'écoute et l'accompagnement des victimes et des auteurs :

- Exemple :
 - Les Papillons (association)

ACTION 3

Former les ambassadeurs à "la gestion de crise"

-
- Mettre en place une formation sur la "gestion de crise" spécifique à ces situations dans le monde associatif
 - Former les ambassadeurs à la "gestion de crise"

RUBRIQUE SUR LE SITE INTERNET

[Lien de la rubrique](#)

**NOM : Lutte contre les violences
sexuelles et sexistes**

Texte introductif : contexte et mise en
place.

1. L'etat des lieux ^{place.} des violences
2. Ce que dit la loi (le juridique)
 - Les violences sexuelles et sexistes, de quoi parle-t-on ?
 - Je suis victime, quels sont mes droits ?
 - Les responsabilités qui incombent aux structures sportives
 - Le contrôle de l'honorabilité
3. Accompagner et sensibiliser
 - Sensibilisation et formations
 - Les outils pratiques du CROS
 - Annuaire des partenaires
4. Initiatives sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine
 - Les actions de nos adhérents (ligues et comités)
 - Les actions à venir dans les prochains mois
 - Contacts
5. Documentations

RENFORCER LA COMMUNICATION

AXE 4

Objectifs :

- Avoir une communication renforcée pour mobiliser les acteurs du mouvement sportif.
- Positionner le mouvement sportif comme acteur principal de la lutte contre les VSS auprès de la société.

ACTION 1



Communiquer sur les différents dispositifs existants et leur fonctionnement.

ACTION 2



Communiquer au niveau de la structure pour apporter un changement culturel.

ACTION 3



Valoriser l'engagement du mouvement sportif auprès de la société.

DÉTAIL DES ACTIONS

AXE 4 - Renforcer la communication

ACTION 1

Communiquer sur les différents dispositifs existants et leur fonctionnement

- Le contrôle de l'honorabilité.
- Vérifier et s'assurer de la validité de la carte professionnelle des éducateurs.
- Mise en place d'une plateforme dédiée à la lutte contre les VSS
 - En attendant : rubrique spécifique sur le site du CROS NA

ACTION 2

Communiquer pour un changement culturel indispensable à la construction d'une culture commune

- 2 types de communication :
 - Une communication d'incitation lors de journées internationales à thème
 - Une communication de soutien aux actions du plan d'action
- Mise à disposition au sein de la structure sportive de tous les outils pratiques (sensibilisation, formations, communication...).

ACTION 3

Valoriser l'engagement du mouvement sportif

- Soutenir et valoriser les initiatives portées par le mouvement sportif.
- Instaurer une dynamique de changement (exemple : actions de prévention, sensibilisation...)

RÉSUMÉ DU PLAN D'ACTION

AXE 1 : STRUCTURER LE MOUVEMENT SPORTIF

AXE 2 : SENSIBILISER ET FORMER LE MOUVEMENT SPORTIF

AXE 3 : ORIENTER ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES

AXE 4 : RENFORCER LA COMMUNICATION

OBJECTIFS

- | | | | |
|--|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Structurer le mouvement sportif.• Organiser le pilotage du plan d'action. | <ul style="list-style-type: none">• Sensibilisation et formation permettant de faire évoluer les mentalités et les pratiques.• Monter en compétences pour prévenir les violences et les faits graves ; | <ul style="list-style-type: none">• Orienter et accompagner les victimes.• Savoir mettre un protocole "gestion de crise". | <ul style="list-style-type: none">• Avoir une communication renforcée pour mobiliser les acteurs du mouvement sportif.• Positionner le mouvement sportif comme acteur principal de la lutte contre les VSS auprès de la société. |
|--|---|--|---|

ACTIONS

- | | | | |
|--|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Désigner un ambassadeur.• Former l'ambassadeur.• Mettre en place le comité de pilotage.• Déployer un plan d'action. | <ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser massivement les acteurs du sport.• Former les acteurs du sport.• Outiller les acteurs du sport. | <ul style="list-style-type: none">• Connaître les différents dispositifs pour signaler et leur fonctionnement.• Créer des partenariats avec des associations spécialisées dans l'écoute et l'accompagnement des victimes et des auteurs.• Former les ambassadeurs à la "gestion de crise" | <ul style="list-style-type: none">• Communiquer sur les différents dispositifs existants.• Communiquer au niveau de la structure pour apporter un changement culturel• Valoriser l'engagement du mouvement sportif auprès de la société. |
|--|--|---|--|

PRÉSENTATION DES DEUX CHARTES

OBJECTIF :

Concrétiser les actions qui seront mises en place et l'engagement du mouvement sportif à tous les niveaux

CHARTRE D'ENGAGEMENT

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES DANS LE SPORT

Nous, représentants du mouvement sportif de Nouvelle-Aquitaine, souhaitons nous engager pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes dans le sport au sein de notre région.

Nous souhaitons apporter tout notre soutien aux pratiquantes et pratiquants pour que la parole se libère et que tout soit mis en place pour prévenir ces violences : accompagnement, orientation, formation, sensibilisation et soutien aux associations qui participent à cette prévention.

Nous nous engageons à tout mettre en oeuvre pour faire cesser ces violences dans l'ensemble de nos disciplines, à travers la liste des engagements ci-jointe.

Notre soutien à ce manifeste est concret et se traduit par cette signature.

MON ASSOCIATION SPORTIVE S'ENGAGE CONTRE LES VIOLENCES



CHARTRE D'ENGAGEMENT

NOS ENGAGEMENTS

L'association sportive s'engage à :

- ✓ Désigner un ambassadeur ou un binôme d'ambassadeurs sur ce sujet qui veille à la mise en place d'actions d'information, de prévention et de formation.
- ✓ Suivre à minima 1 temps de formation, d'information ou de sensibilisation par an pour mieux comprendre et appréhender les violences afin d'agir, d'accompagner et d'orienter ou 1 temps de formation référent/ ambassadeur.
- ✓ Relayer toutes les informations auprès des adhérents et adhérentes professionnels et bénévoles.
- ✓ Participer à une réunion annuelle de bilan des engagements réalisés mis en place par le mouvement sportif.
- ✓ Organiser, en interne, un temps d'information ou de sensibilisation une fois par an auprès des adhérents et adhérentes, professionnels et bénévoles.
- ✓ S'assurer, lorsque l'association est employeuse, de la validité de la carte professionnelle des éducateurs et éducatrices salariés, et apporter son concours à la démarche d'honorabilité des bénévoles mise en place à l'échelon fédéral et informer de son rôle.
- ✓ Respecter les procédures de signalement et veiller à ce que la victime soit accompagnée.

Signature du Président de l'association sportive :



CHARTRE D'ENGAGEMENT CLUB

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES DANS LE SPORT

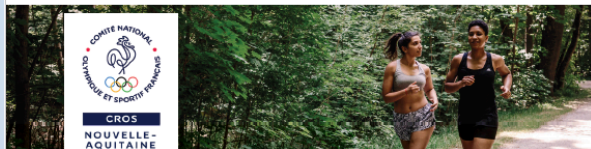
Conscients du phénomène que représente le fléau des violences et discriminations sexuelles et sexistes dans la société et dans le sport en particulier,

Conscients des conséquences extrêmement graves que ces violences et discriminations peuvent avoir pour la santé et l'intégrité physique et psychique des victimes,

Conscients que le club est un lieu de vie et doit garantir le respect, la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres, quelque soit leur âge et leur genre,

Le Président, le Conseil d'Administration et les dirigeants du club déclarent l'engagement du club à lutter contre les violences et les discriminations sexuelles et sexistes en assurant ainsi la santé et l'intégrité physique et psychique de chacun face à ces comportements condamnables.

LE CLUB S'ENGAGE CONTRE LES VIOLENCES



CHARTRE D'ENGAGEMENT CLUB

LES ENGAGEMENTS DU CLUB

Le club s'engage à :

- ✔ Etablir un plan d'action et mener toutes les actions de sensibilisation et de formation à destination des dirigeants, des encadrants et entraîneurs, qu'ils soient bénévoles ou salariés sur les risques des violences et discriminations sexuelles et sexistes et sur leur prévention.
- ✔ Désigner un référent, formé spécialement, capable de conduire toutes les actions de sensibilisation et de communication au sein du club, de recevoir la parole des victimes ou des témoins et de les orienter dans les procédures judiciaires ou administratives.
- ✔ Communiquer et sensibiliser auprès de tous les adhérents, bénévoles, accompagnateurs et parents, par affichage, réunions ou communications, sur les risques des violences et discriminations sexuelles et sexistes et sur les dispositifs mis en place par le club.
- ✔ Faire connaître et à afficher la présente Charte ainsi que les coordonnées du référent et les affiches de sensibilisation et d'information sur les droits et démarches à entreprendre en cas de faits subis par une victime ou constatés par un témoin.
- ✔ Appliquer les dispositions légales concernant le contrôle d'honorabilité des dirigeants et encadrants et prendre toutes décisions respectant le principe de précaution le cas échéant.
- ✔ Rendre compte annuellement auprès des adhérents des actions mises en œuvre et à réactualiser le plan d'action.

CHARTRE D'ENGAGEMENT CLUB

LES ENGAGEMENTS DU CLUB

Le club s'engage à :

- ✔ Etablir un plan d'action et mener toutes les actions de sensibilisation et de formation à destination des dirigeants, des encadrants et entraîneurs, qu'ils soient bénévoles ou salariés sur les risques des violences et discriminations sexuelles et sexistes et sur leur prévention.
- ✔ Désigner un référent, formé spécialement, capable de conduire toutes les actions de sensibilisation et de communication au sein du club, de recevoir la parole des victimes ou des témoins et de les orienter dans les procédures judiciaires ou administratives.
- ✔ Communiquer et sensibiliser auprès de tous les adhérents, bénévoles, accompagnateurs et parents, par affichage, réunions ou communications, sur les risques des violences et discriminations sexuelles et sexistes et sur les dispositifs mis en place par le club.
- ✔ Faire connaître et à afficher la présente Charte ainsi que les coordonnées du référent et les affiches de sensibilisation et d'information sur les droits et démarches à entreprendre en cas de faits subis par une victime ou constatés par un témoin.
- ✔ Appliquer les dispositions légales concernant le contrôle d'honorabilité des dirigeants et encadrants et prendre toutes décisions respectant le principe de précaution le cas échéant.
- ✔ Rendre compte annuellement auprès des adhérents des actions mises en œuvre et à réactualiser le plan d'action.

PLANNING PLAN D'ACTION 2024

Janvier - Décembre 2024

ACTIONS

JANV-MARS

AVRIL-JUIN

JUILLET-SEPT

OCTOBRE-DEC

Désigner un ambassadeur



Former les ambassadeurs



Sensibiliser les acteurs du sport

- les présidents et dirigeants niveau régional
- les présidents et dirigeants niveau club et département
- les éducateurs
- les bénévoles et salariés
- grand public pratiquants



Former les acteurs du sport



Responsabilité **ÉCOLOGIQUE**

Anne-Cécile REALE, représentante Echo-Mer

Appel à projet au fil de l'eau 2023

Le Gouvernement a lancé le plan de reconquête et de transformation du tourisme «Destination France» dédié au verdissement et à la modernisation des ports de plaisance maritimes et des bases nautiques.

Une enveloppe de crédits de 30 millions d'euros est disponible de 2022 à 2024 pour accompagner la transformation et la modernisation de ces structures avec une exigence d'exemplarité environnementale.

Le dispositif concerne des activités bien identifiées, pour la très grande majorité en lien avec l'enjeu de protection de l'environnement comme la collecte et ré-emploi des déchets, l'utilisation économe des ressources économie d'énergie, la production d'énergies renouvelables...



Appel à projet au fil de l'eau 2023

La Ligue de Voile Nouvelle Aquitaine a déposé un projet pour la :

Mise en oeuvre d'une démarche environnementale au sein des 103 clubs de Voile de Nouvelle Aquitaine.

La mise en oeuvre du projet a été confiée à ECHO-MER.



Appel à projet au fil de l'eau 2023

Etude sur les besoins et les attentes des 103 sites en termes de gestion des déchets afin de favoriser le réemploi et la valorisation des déchets nautiques:

- Réunions de préparation
- Présentation du projet aux différentes structures du territoire
- Audit environnemental de la gestion des déchets des structures adhérentes via un questionnaire en ligne, audit téléphonique et rendez-vous sur site
- Conception et production d'une signalétique adaptée
- Equipement pour l'ensemble des structures adhérentes d'une signalétique homogène



Bilan 2023

Mise en oeuvre d'une démarche environnementale au SEIN DES ÉCOLES DE LA LIGUE DE VOILE DE NOUVELLE AQUITAINE Bilan 2023

- Bilan de l'audit environnemental des 103 clubs de voile:
 - **100 %** des clubs ont été contacté par email ou par téléphone
 - **71 %** des clubs ont répondu à l'audit
 - **Seulement 10%** ne voulaient pas de signalétique



Bilan 2023

- Les clubs qui n'ont pas répondu à l'audit sont soit:
 - des clubs associatifs de plaisanciers
 - des clubs n'ayant pas de local attitré ou un local partagé
 - les clubs connaissant des difficultés (sanitaires, personnel...)
 - les clubs en travaux

Les clubs ayant refusé de participer au sondage sont très minoritaires.

L'accueil des clubs pour cette démarche a été très positive et constructive



Bilan 2023

- Liste des clubs ayant répondu:

Arcachon Voile Et Croisières	Club Nautique d'Arès	La Rochelle Nautique
ASPTT Voile la Rochelle	CLUB NAUTIQUE DE CLAOUEY	Les Croiseurs d'Aquitaine
Base Eric Tabarly	Club Nautique des Portes en Ré	LES PLATES
Base Nautique La Palmyre	Club Nautique Léonnais	Macif Centre de Voile
CENTRE DE VOILE DE BORDEAUX-LAC	CLUB NAUTIQUE PYRENEEN	Macif Voile
CENTRE DE VOILE DU HAUT POITOU	CLUB NAUTIQUE ROCHEFORTAIS	NAUTIC-CLUB-LIMOUSIN
CENTRE NAUTIQUE BISCARROSSE OLYMPIQUE	CN Ars en Ré	OPEN SAIL
CENTRE NAUTIQUE CHARLINE PICON	CN Taussat Cassy	Pole Nautique Soustons plage
Centre Nautique Couardais de Goussier	CNCO	Régates de Royan
Centre Nautique d'Angoulins	CNLR Nous ne sommes pas une école de voile	Saint Georges Voiles
Centre Sportif Départemental de Boayrdville	CNPA	Sport Nautique Andernos
Cercle de voile de Pyla sur Mer	CNPA ILE DE RE	Station Sports Nature Haute Dordogne
CERCLE NAUTIQUE DE FOURAS (CNF)	CNPB	Union Nautique du Port (UNP) Capbreton
Cercle nautique de l'île d'Aix	CVBCM	VCNP
CERCLE NAUTIQUE DE MESCHERS	CVHM	VLG Iacanau guyenne
Cercle Nautique du Ferret	CVSM	WIND OLERON CLUB
Cercle Nautique du Verdon	Ecole de voile de Fouras	Yacht Club Basque
Cercle Rochelais	Ecole de voile Port Maubert	Yacht Club Classique
Chatelkiteschool	EOLE79	Yacht Club Hendaye
Club Adour Plaisance	EUSKAL KITE (pas école de voile)	Yacht Club Ispe (YCI) Biscarrosse
Club de Voile de LORMONT	EV Port Maubert	Yacht Club Landais
Club Maritime Hendaye Txingudi	GAZELEC VOILE	YAKAPARTIR
Club Nautique d'Arcachon	La Cabane Verte	YCO
		Ycsm St Martin de Ré



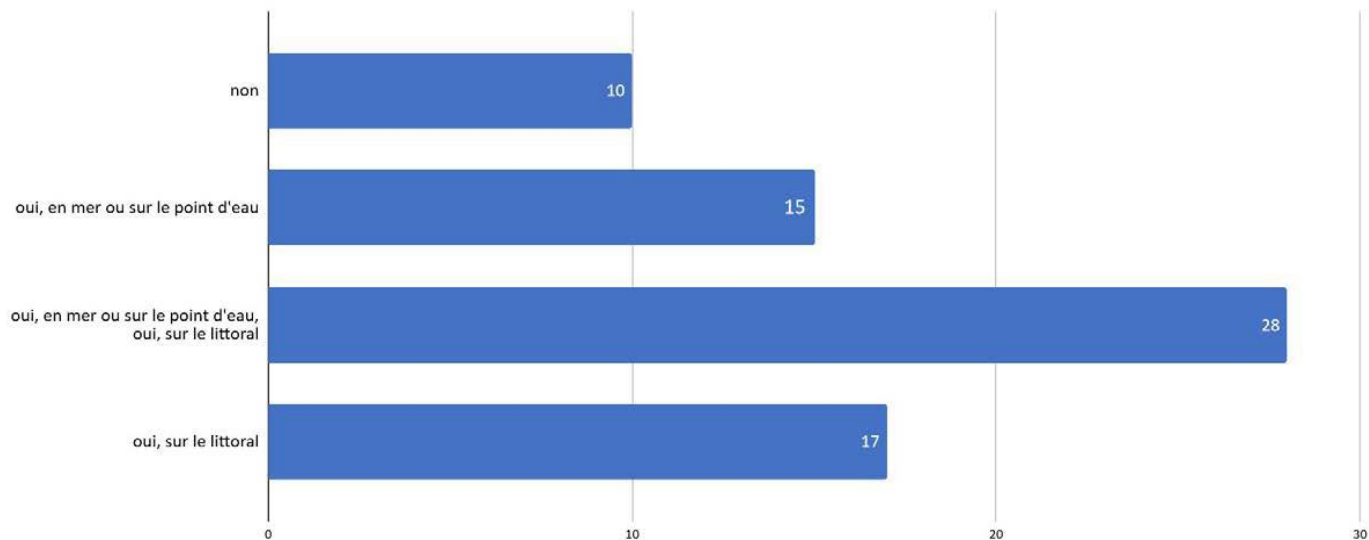
Bilan 2023

- Présence d'Echo-Mer lors d'événements majeurs:
 - Le championnat de France des Minimes à Carcans Maubuisson
 - Le championnat de France Espoirs à La Rochelle
 - Le Grand Pavois



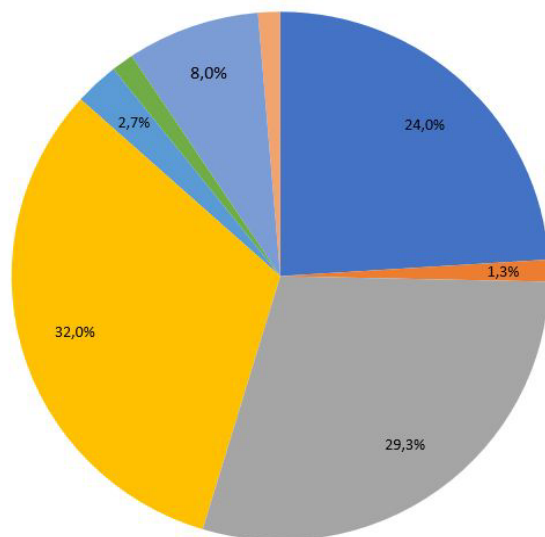
Résultats de l'audit

Lors de vos sorties constatez-vous la présence de déchets ?



Résultats de l'audit

Si vous trouvez des déchets ?

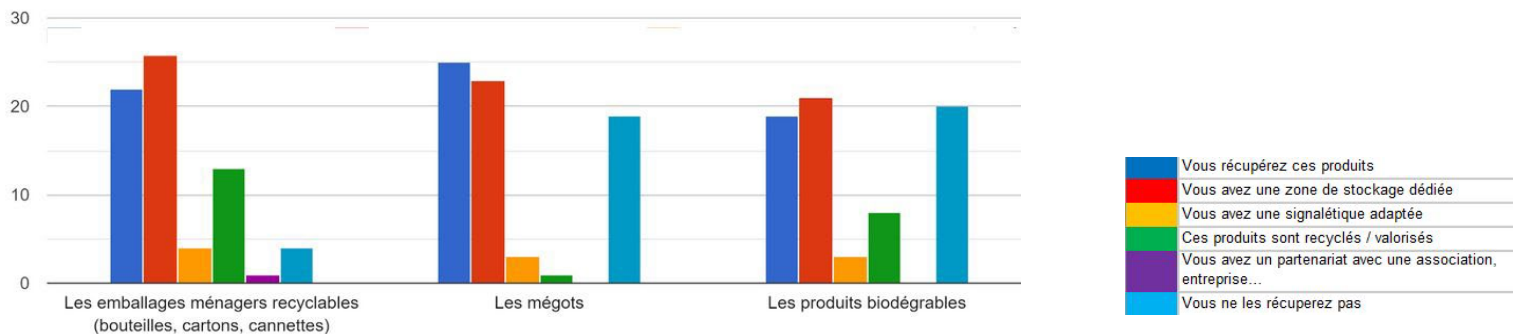


- Je les ramasse
- les adhérents ramassent leurs déchets
- Je les ramasse et sensibilise mes adhérents à faire de même
- Je les ramasse, Je les ramasse et sensibilise mes adhérents à faire de même
- Je les ramasse, Je les ramasse et sensibilise mes adhérents à faire de même, Je n'ai pas le temps de m'en occuper
- Je les ramasse, Je n'ai pas les moyens pour le faire (technique)
- Je n'ai pas les moyens pour le faire (technique)
- ça dépend du contexte

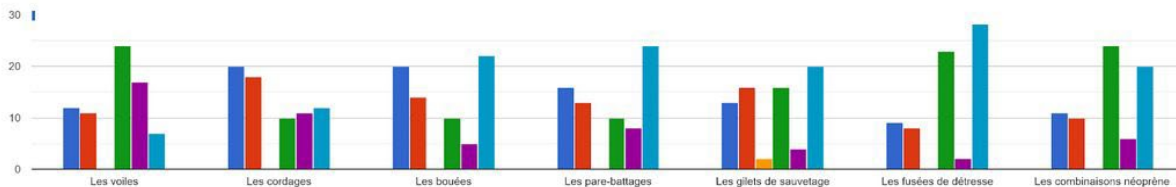


Résultats de l'audit

Comment gérez-vous vos déchets courants et ceux de vos adhérents ?

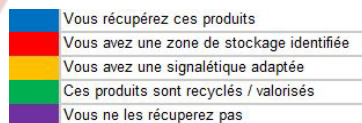
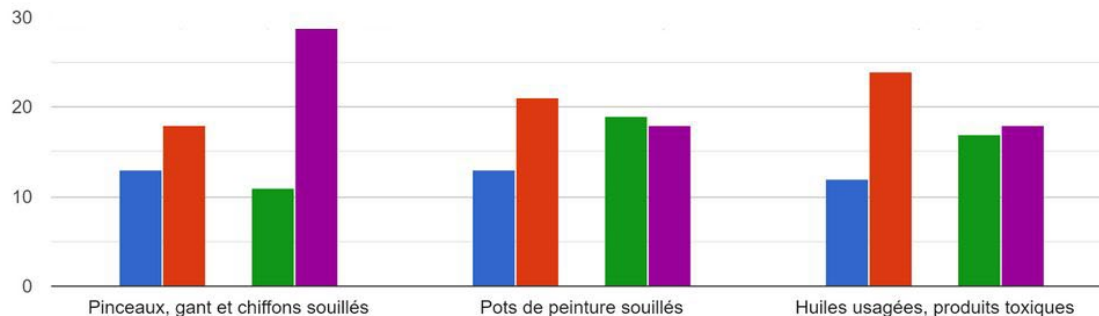


Comment gérez-vous les déchets issus de l'activité nautique ?

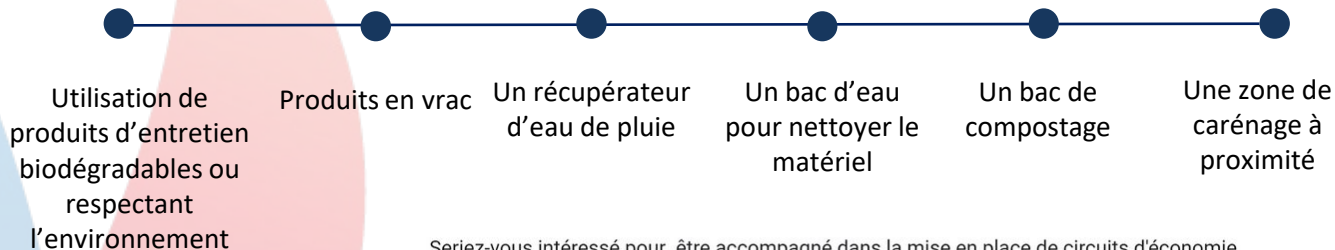


Résultats de l'audit

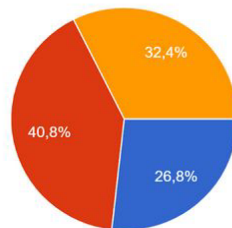
Comment gérez-vous vos déchets dangereux ou souillés et ceux de vos adhérents ?



Les bonnes pratiques



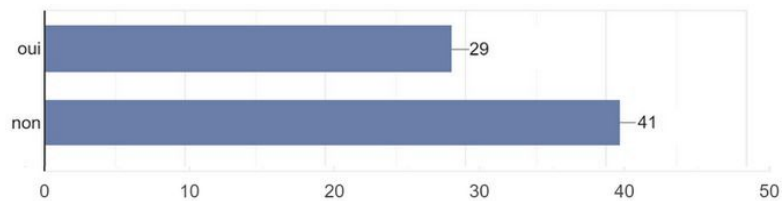
Seriez-vous intéressé pour être accompagné dans la mise en place de circuits d'économie circulaire (circuits de recyclage de vos déchets)



● Avec plaisir
● Peut-être
● Non

Les bonnes pratiques

Avez-vous une zone de carénage à proximité ?



Signalétique

Nous avons créé les panneaux et fait réaliser les panneaux Dibon à destination des clubs de voile:

- ✓ Les clubs nous ont commandé près de **650** panneaux.
- ✓ Nous avons en avons livré **519** **panneaux en allant à la rencontre des clubs et écoles de voiles.**

Nous avons profité de nos visites auprès des clubs de voile pour récupérer leurs voiles usagées, les anciennes combinaisons en néoprène et des chutes de bouts.




Nous avons respecté **2 principes** pour la livraison de la signalétique :

- Livrer directement le maximum de clubs pour échanger et compléter la démarche
- Maximiser nos déplacements et ainsi diminuer l'impact carbone de nos déplacements

Les panneaux ont été acheminés en bateau pour le sud Bordeaux....




Signalétique



L'EAU POTABLE EST RARE,
CHÈRE, PRÉCIEUSE.

MERCI DE COUPER LES ROBINETS





EMBALLAGES RECYCLABLES



DÉPOSEZ VOS

PINCEAUX, GANTS ET CHIFFONS SOUILLÉS



PENSEZ À ÉTEINDRE LA LUMIÈRE !



ECONOMIES D'ÉNERGIE



La pollution des océans par les micro-déchets



La pollution bactériologique :

Invisibles à l'œil nu, les micros-déchets servent de support à des micros organismes. Ils encouragent ainsi la prolifération de zones bactériologiques à risques.



La pollution chimique, toxique :

Elle concerne autant l'Homme que les animaux marins, causant des maladies graves comme le cancer, et la transformation radicale de l'écosystème.



La pollution des océans par les macro-déchets

Un macro-déchet est un objet visible, qu'il flotte dans l'eau ou qu'il vienne couvrir le fond de la mer. On trouve du bois, des bidons, des bouteilles et sacs en plastique, des containers...

Ils proviennent des activités humaines, ils ont été jetés à la mer accidentellement ou volontairement.



Ces déchets peuvent être toxiques et rester dans la nature pendant des siècles avant de disparaître.

De nombreux animaux marins meurent de cette pollution. Des objets et substances dangereuses s'échouent aussi régulièrement sur les plages, exposant les usagers à des accidents et/ou des intoxications.



TRACES DE POLLUTION DANS LE CORPS D'UN DAUPHIN

PRODUITS
VAISSELLE



DÉRIVÉS CHIMIQUES CHLORÉS
MERCURE
ZINC
CHLORE
PLASTIQUES
ARSENIC
PESTICIDES
LESSIVES
PLOMB
HYDROCARBURES
CADMIUM



FERRAILLE - INOX



UN SEUL MÉGOT POLLUE 500 LITRES D'EAU PENDANT 5 ANS !



2ème phase 2024

AU FIL DE L'EAU 2024

Etude sur les besoins et les attentes des 103 sites en termes de gestion des déchets afin de favoriser le réemploi et la valorisation des déchets nautiques:

- Conception d'un **guide du Réemploi / réutilisation** des déchets des bases nautiques
- Edition du Guide (numérique et papier)
- **Conception et équipement** des clubs avec des sacs en voile identifiés pour le stockage des matières usagées revalorisables.
- Réalisation **d'une vidéo de présentation du projet** pour les clubs et les partenaires





La Commission Voile **FÉMININE**

Ulla DELPECH, élu à la commission féminine
Antoine PETIT, Entraîneur DRE de la Ligue

Journée Voile Féminine et Land'ELLES

LES OBJECTIFS ?

- Avoir une activité réservée aux féminines pour rencontrer des féminines d'autres clubs en toute confiance et naviguer en habitable.
- Donner envie de naviguer pour retrouver ces féminines sur les plans d'eau l'année suivante.
- Promouvoir l'arbitrage féminin sur cette épreuve.

COMMENT ?

- En s'appuyant sur les structures d'un club.
- En créant une dynamique dans le club avec les propriétaires de bateaux pour des échanges et une ouverture vers de nouvelles équipières.

Journée Voile Féminine et Land'ELLES

Evolution de 2020 à 2023

LAND'ELLES	Nombre bateaux pour Régate	style côtier	style régaté	Participantes Régates	Licenciés	journalières	adultes	mineures	Nombre bateaux pour Balade	Participantes inscrites Balade	adultes	mineur	Organisation et Arbitrage		Total Personnes	Juste Féminines	Total Bateau
													Total	féminines			
en 2020	4	4	0	12	12		12	0	7	11	9	10	9	4	51	27	11
en 2021	6	3	3	18	18		17	1	8	13	15	5	11	5	56	36	14
en 2022	10	4	6	31	28	3	28	3	8	17	11	6	12	9	78	57	18
en 2023	12	6	6	36	28	8	34	2	12	34	29	5	9	6	103	76	24

29 septembre 2024 : maintenir ce nombre de bateaux, avec l'aide des propriétaires du club, garder cette ambiance conviviale, fidéliser les partenaires, inciter les féminines à former un équipage quand elles sont venues en « balade », essayer d'avoir un équipage « U19 ».

Journée Voile Féminine et Land'ELLES



« Une belle initiation à la voile dans une ambiance chaleureuse et bienveillante. »



«Merci pour cette super journée ! Organisation, esprit de cette régata. Pouvoir naviguer sur d'autres bateaux est une belle découverte.»

« La date est notée dans mon calendrier et je fais tout pour être présente car c'est « NOTRE » journée.»



« Certaines féminines venues les premières fois en balade, reviennent l'année suivante en faisant un équipage, souvent avec des personnes de leurs clubs.»



Journée Profession'ELLES

LES OBJECTIFS

Réunir les professionnelles des clubs (BPJEPS, permanentes, chef de base) une fois par an autour d'une thématique afin de :

- **Rencontre et échange** autour d'un thème.
- Créer un **réseau régional féminin**.
- Leur apporter de **nouvelles connaissances à partager**
- **Réaffirmer le soutien de la Ligue** au développement des pratiques féminines.

LE POSITIF

- La présence de **21 personnes** sur la journée.
- La **qualité du lieu** d'accueil.
- La **diversité professionnelle** des participantes.
- L'**intervention « FOIL »** par des professionnels qualifiés.
- Les **retours** des participantes

Stage 100% féminin 2023

LES OBJECTIFS

- Informer sur les différents chemins pour continuer la voile.
- Orienter sur le Pôle Espoir de La Rochelle.
- Effectuer de la **formation** et de la **prévention**.
- Développer une **meilleure connaissance d'elle-même** et leurs motivations.
- Leur permettre de **retrouver une place** et une **égalité des chances**.

Stage 100% féminin 2023

Le **taux de remplissage de 100%** avec une liste d'attente.

12 clubs représentés.

La **diversité géographique** des participantes.

Des interventions qualitatives.

La **cohésion, l'entraide** et l'ambiance.

LE POSITIFS



Commission **HANDIVOILE**

Thomas Brumeaux, Chargé de développement

Bilan Voile Handivalides

Développement des
pratiques **FORMATIONS**

COMPÉTITION Handivoile

Résultats des Néo-aquitains

Au Championnat du Monde au Portugal

1 Les Régates de Royan ont ramené un titre

En double HANSA 303 : 77 équipages 19 nationalités
Martine et anne : Vice-championnes du monde et 1^{er}
équipage féminin

Gauthier et Wylli : (7^{ème}) et premier équipage 100% handi
Clara et gaspard : (14^{ème}) et premier équipage jeune

En solo HANSA 303 : 89 coureurs
Clara : (14^{ème}) et première jeune

2 Le club Nautique Pyrénéen

En solo LIBERTY : 17 équipages 19
nationalités

Un titre de Champion du Monde handi
voile à Portimao Portugal
Avec Gérard EYCHENE